



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION DE SEJOURS D'ETE
2021 ET 2022 POUR LES ENFANTS ET LES
ADOLESCENTS VINCENNOIS - LOT 2 : STAGE
D'EQUITATION PASSE AVEC LA SOCIETE VELLS**

**DÉCISION N° DM-21-185
EN DATE DU 25 MAI 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrête n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP et au Profil Acheteur de la ville le 29 septembre 2020 relatif au marché pour l'organisation de séjours d'été 2021-2022 – Lot 2 : Séjour d'équitation ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société VELLS jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER l'accord-cadre pour l'organisation de séjours d'été 2021-2022 pour les enfants et adolescents Vincennois – lot 2 séjour d'équitation, avec la société VELLS sis 18 rue de Trévisse – 75009 PARIS, représentée par Monsieur Philippe BENOLIEL, Président.

Les prestations du lot 2 séjours d'équitation, donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande en quantité minimum de 10 enfants et maximum de 30 enfants par an.

Les prix des séjours applicables sont ceux figurent au bordereau des prix.

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale d'un an et est reconductible de manière tacite une fois, sans que sa durée maximale n'excède deux ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210525-lmc1H8380H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/05/2021
Date de Publication : 25/05/2021